

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Nathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 4 janvier. — La commission d'enquête qui vient d'être établie se compose du grand-duc Michel, du ministre de la guerre, des généraux adjutans Kutusoff, Lewaschow, et Benkendorff, du colonel adjudant Adlerberg, et du juriconsulte Bucharow.

Cette commission est déjà en pleine activité. Il est de fait que depuis longtemps une société secrète conspirait dans les ténèbres. La liste des accusés s'est augmentée des noms de quelques officiers très-jeunes qui, avec l'étourderie propre à leur âge, se sont laissés entraîner dans des manœuvres criminelles dont ils n'avaient aucune idée; lorsqu'ils en acquirent la connaissance, ils furent saisis de frayeur; l'empereur en a grâcié quelques-uns, en considération de leur jeunesse et de leur repentir, et vu que de leur propre mouvement, ils ont avoué leur faute.

Par suite de ce complot, le manifeste impérial suivant vient de paraître :

Par la grâce de Dieu, nous, Nicolas Ier., empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc. A tous nos fidèles sujets savoir faisons. Le déplorable événement qui a troublé la journée du 26 décembre, cette journée où notre manifeste annonçait à nos peuples que nous venions de monter sur le trône, est connu dans tous ses détails par la relation que nous en avons fait publier. Au moment où les premiers corps de l'état, tous les fonctionnaires militaires et civils, le peuple, les troupes nous juraient unanimement obéissance et fidélité, et réunis dans les temples du Seigneur, appelaient sur notre règne les bénédictions divines, une poignée de factieux, s'opposant à cet acte national, osa braver les lois, l'autorité, la discipline militaire, et la persuasion. Pour dissiper la tourbe des rebelles, il fallut employer la force. Tel est, en peu de mots, cet événement tout entier. Peu important par lui-même, il ne l'est que trop par son principe et par ses conséquences.

A la seule vue des premiers résultats de l'enquête dont les troubles du 26 sont l'objet dans le rassemblement qui les a produits, deux classes se font reconnaître. Les uns n'étaient qu'égarés; ils ignoraient le complot. Les autres, vrais conspirateurs, leur ont servi de guides. Que voulaient les hommes égarés? — Garder la foi de leurs sermens. Tous les artifices avaient été mis en œuvre pour leur faire croire qu'ils défendaient le trône, et sous l'empire de cette idée, ils n'ont pu accueillir aucune autre persuasion. Que voulaient les conspirateurs? — Les mots sacrés de fidélité, de serment, d'ordre légitime, le nom même du Czarévitch et grand-duc Constantin, n'étaient pour eux que les prétextes de la trahison. Ils voulaient profiter du moment, pour accomplir leurs criminels desseins, ces desseins long-temps tramés, long-temps médités, long-temps mûris dans les ténèbres, et dont le gouvernement n'avait qu'en partie pénétré le mystère. Ils voulaient abattre le trône et les lois, bouleverser l'empire, amener l'anarchie.

Quels étaient leurs moyens? L'assassinat. Leur première victime fut le gouverneur militaire comte de Miloradovitch: Ce meurtre ne fut pas le seul; le colonel Starler, commandant du régiment des grenadiers du corps, tué, le général-major Friedrichs et d'autres grièvement blessés, scellèrent de leur sang leur fidélité à l'honneur et au devoir. Entraînés dans le tumulte, les soldats séduits n'ont participé à ces attentats ni de fait ni d'intention. Une enquête sévère m'en a donné la preuve, et je regarde comme un premier acte de justice, comme ma première consolation, de les déclarer innocens. Mais cette même justice défend d'épargner les coupables. Tous ceux dont le procès s'instruit et qui seront convaincus, subiront un châtimement proportionné à leurs crimes. D'après les mesures déjà prises, le procès, le châtimement embrasseront dans toute son étendue, dans toutes ses ramifications, un mal dont le germe compte des années, et, j'en ai la confiance, ils le détruiront jusque dans sa racine; ils purgeront de cette contagion étrangère le sol sacré de la Russie, ils feront disparaître cet odieux mélange de tristes vérités et de soupçons gratuits, qui répugne aux âmes nobles; ils tireront à jamais une ligne de démarcation tranchante et ineffaçable entre l'amour de la patrie et les passions révolutionnaires, entre le désir du mieux et la fureur des bouleversemens; ils monteront au monde que la nation russe, toujours fidèle à son souverain et aux lois, repoussera les secrets efforts de l'anarchie, comme elle a repoussé les attaques ouvertes de ses ennemis déclarés; ils montreront comment on se délivre d'un tel fléau; ils prouveront que ce n'est point partout qu'il est indestructible.

Ces résultats salutaires, nous avons droit de les espérer et de les attendre de l'attachement que toutes les classes de nos sujets nous témoignent à nous et à notre trône. Lors même de l'événement du 26, nous avons trouvé avec joie, avec reconnaissance, dans les habitans de la capitale, autant d'affection que de zèle; dans les troupes, le plus impatient désir de châtier la révolte au premier signal du monarque; dans leurs chefs le plus sincère dévouement inspiré par un sentiment profond d'amour pour nous et de véritable honneur.

Donné à Pétersbourg, le 31e. jour de décembre de l'an de grâce 1825.

Signé NICOLAS.

HONGRIE.

Presbourg, le 6 janvier. — Les affaires de notre patrie, n'occupent pas les regards des publicistes autant qu'elles mériteraient de le faire. Je ne puis attribuer cette insouciance qu'à deux raisons: l'une, que la Hongrie est située à une trop grande distance, et par là même peu connue; l'autre, que l'antique constitution de ce pays n'est certes point faite pour intéresser vivement les amis éclairés de l'humanité.

Ce qui est plus digne d'arrêter les regards, ce sont les efforts de la diète actuelle pour placer la Hongrie dans la position qui convient à un pays favorisé par la nature, et habité par un peuple vif et spirituel.

Trois partis distincts divisent l'assemblée: celui de la cour, celui de la constitution, enfin le parti qui vise à une refonte de nos vieilles institutions pour les adapter à l'esprit et aux besoins du siècle. Si ce dernier parti n'a pas jusqu'ici l'avantage du nombre, en revanche il compte dans ses rangs les hommes les plus distingués par le talent: les noms de Vay, de Borschitzky, de Bagalydy figurent en première ligne. La marche que suivent ces hommes peut paraître lente, mais elle n'en est que plus sûre. Huit millions d'hommes soupirent en Hongrie après le moment qui doit les délivrer du rôle humiliant de prolétaires, ils revendiquent des droits dont une aristocratie impitoyable et un clergé oppressif les ont dépouillés depuis des siècles.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet élan généreux est partagé par de jeunes magnats qui ont formé une association compacte et qui préfèrent le bien général à la conservation de leurs privilèges. Parmi eux brillent les noms de Pallfy, d'Estehazy, de Caroly et de Stephan, dignes émules d'ancêtres qui, en mainte occasion, combattirent dans les guerres de la liberté et en particulier sous les étendards des Ragotzy, Tekely et autres. Les espérances des Hongrois pourront être encore ajournées, mais nous avons la conviction qu'elles se réaliseront.

(*Courrier français.*)

FRANCE.

Paris, le 19 janvier. — On lit ce qui suit dans l'*Etoile*: Les journaux anglais contiennent les nouvelles suivantes: On répand le bruit qu'il a éclaté de nouveaux troubles à Saint-Pétersbourg.

On lit dans le *Sun*: Ce matin on a répandu dans la Cité que l'empereur Nicolas avait été assassiné. On a dit ensuite que S. M. I. s'était suicidé. Quoique ce bruit fût répété par beaucoup de personnes, on ne pouvait dire d'où il venait. Nous ne craignons pas de dire que ce bruit a été répandu par les *bears* (1). En effet, une telle catastrophe viendrait bien à propos pour les secourir jeudi prochain, jour de la liquidation.

Le *Courrier anglais* avait déjà dit que, d'après tous les renseignements qu'il a pu recueillir, ces bruits sont sans le plus léger fondement.

Le *Pilote* dit ce soir que le bruit s'est répandu à Francfort, le 14 de mois, que l'impératrice Elisabeth était morte à Taganrock. Ce bruit est également faux.

— La souscription Foy s'élevait, le 19, à 780,155 francs 6 centimes.

— Le ministre des affaires étrangères d'Espagne, vient d'adresser au ministre des finances de France la lettre suivante: « L'ambassadeur de France auprès de S. M. C. m'expose ce qui suit, dans une lettre du 5 décembre: « Un grand nombre de livres obscènes, révolutionnaires ou impies, s'expédient de Paris

(1) Mot qui veut dire ours et qu'on a appliqué aux baissiers. (*Note de l'Etoile.*)

en Espagne et en Amérique, et, afin d'écartier les obstacles qui s'opposeraient à leur entrée, on substitue à leurs véritables titres celui de quelque ouvrage de dévotion ainsi que cela est prouvé par la note ou liste ci jointe, qui contient l'indication d'un certain nombre de livres ainsi déguisés. » Par ordre du Roi, je transmets cet avis à votre seigneurie, avec copie de la liste mentionnée, afin que vous la fassiez passer à qui de droit, pour empêcher l'entrée des livres qui s'y trouvent désignés. »

Vient ensuite la liste des ouvrages désignés. On y voit que Voltaire entre en Espagne sous le titre de Vie de Saint Marcellin, Rousseau, sous celui de vie de saint Alexandre; Volney, sous le titre de Vie de saint Michel; Dupuis, sous celui de Vie de saint Ferdinand; Diderot, sous celui de Vie de saint Étienne; Raynal, sous le titre de Vie de saint Charles, le journal de Sainte-Hélène, sous le titre de sainte Marie; Werther, sous le titre de Vie de sainte Cécile, etc., etc. (Etoile.)

— Des lettres de Buenos-Ayres, reçues à Londres, renfermaient un bulletin imprimé, annonçant que, le 10 octobre, l'armée patriote avait rencontré et battu l'armée brésilienne dans la Oxqueta de Sarandi. D'après le bulletin, plus de 800 soldats et 100 officiers avaient été faits prisonniers; il y avait eu beaucoup de tués, et la cavalerie brésilienne avait été détruite. Les Brésiliens étaient en pleine retraite sur Rio-Grande. Les mêmes lettres annoncent l'arrivée à Buenos-Ayres de D. Bernardino Rivadavia; il avait été accueilli avec de grandes démonstrations de joie par les habitans.

— Un membre du comité grec de Paris a reçu le 18 janvier de Marseille une lettre écrite par M. Piscatori, qui allait mettre à la voile avec l'expédition qui part pour la Grèce. Le post-scriptum de cette lettre est ainsi conçu: « Nous recevons en ce moment des nouvelles de la Grèce qu'on croit très-authentiques. Ibrahim-pacha, s'étant décidé à marcher sur Corinthe, a été attaqué dans sa route par Gouras, qui l'a complètement battu, et lui a tué trois mille hommes. » (Constitut.)

Cours de la bourse du 19 janvier. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0; jouiss. du 22 déc., 67 fr. 70 — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 48 00. — Emprunt d'Haïti, 800 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 00 fr. 00 c

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 JANVIER.

Le prince d'Orange est arrivé le 15, à Berlin, venant de La Haye.

— Le jeune Massart arrive demain ou après demain. Il apporte toute une moisson de nouveaux lauriers qu'il a récemment recueillis au théâtre Favart, et dans les salons de Paris. On promet son concert pour les premiers jours de février.

— La romance du *Pigeon Messager* (*Athènes est libre*) mise en musique par une demoiselle de Liège, et qu'on a tant applaudie au concert des Grecs se vend à leur profit chez M. Duguet, sous la tour. Elle est précédée d'une jolie lithographie représentant le passage des Thermopyles. On a rétabli dans la gravure le texte des paroles de Beranger, auxquelles avaient été faits pour la circonstance quelques légers changemens.

— Nous apprenons que M. St Victor, directeur du théâtre, a refusé de recevoir le prix de location de la salle, pour le concert des Grecs.

— Nous avons fait connaître, que S. M. avait définitivement approuvé le projet du canal de Bruxelles à Charleroy; un avis du ministère de l'intérieur informe le public que l'exécution de ce projet sera adjugée en masse, moyennant la concession des droits qui seront perçus sur ce canal et des autres revenus qu'il pourra produire.

Les clauses et conditions de cette adjudication sont déposés aux hôtels du ministère de l'intérieur à La Haye et à Bruxelles, et des gouvernemens, dans les différentes provinces. Les offres, écrites sur timbres et cachetées, doivent être adressées à l'hôtel du ministère susdit, à La Haye, avant ou au plus tard le 6 mars 1826 à midi. L'enveloppe qui renfermera les offres doit porter ces mots: *Soumission pour l'entreprise du canal de Charleroy à Bruxelles.*

— Une souscription est ouverte en ce moment à Anvers, en faveur du nommé Bartels, peintre en cette ville, qui avait été condamné il y a plus d'un an, à une peine afflictive et infamante, et de qui S. M. vient de faire briser les fers, des circonstances postérieures ayant établi qu'il y a eu erreur dans les témoignages qui ont motivé la condamnation du dit Bartels, chargé d'une nombreuse famille, et qui a tout perdu par suite de son infortune. (Journal de Bruxelles.)

— Avant-hier a été appelée devant la cour d'assises de Bruxelles, la cause de M. Ganser, substitut de M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Bruxelles, accusé de faux en écritures authentiques pour avoir en rédigeant des actes de son ministère, frauduleusement dénaturé la substance ou les circonstances de ces actes, crime prévu par l'art 146 du code pénal. M. Ganser étant fugitif ou latitant, a été jugé par contumace. La cour, après, avoir délibéré pendant plus d'une heure dans la chambre du conseil, a prononcé son arrêt qui condamne le nommé Ganser aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition publique et à la marque, en vertu de l'article 146 cité ci-dessus. On sait que c'est en procédant à l'instruction préliminaire de la cause dirigée contre la dame Vanderhagen et son époux, portiers à l'hôtel de M. le ministre de la justice, prévention dont ils ont été déchargés par la chambre des mises en accusation, que le sieur Ganser a commis le crime sur lequel la cour vient de prononcer. (Le Belge.)

Paris, le 19 janvier 1826.

Monsieur,

Toutes ces inquiétudes, toutes ces espérances, cette attente générale qu'avait éveillée la mort du monarque russe, tous ces regrets éclatans, tous ces tributs d'estime et de reconnaissance payés à la mémoire de l'orateur populaire; toute cette agitation enfin, qui a rempli le cours des dernières semaines, est aujourd'hui complètement calmée. Les intérêts privés sont devenus si compliqués, les individus ont si bien pris l'habitude de s'isoler de l'ensemble et de ne plus se croire intéressés par les événemens publics; que ceux-ci, quels qu'ils soient, ne sauraient avoir le privilège de les tenir pour long-tems hors de la sphère étroite de l'égoïsme. Les hommes du pouvoir sont en cela, au moins, en harmonie avec le public: une circonstance imprévue qui semble menacer leur existence peut bien un moment les tirer de leur incurie, et les forcer de porter leurs regards sur la société, sur ses besoins, sur ses exigences; mais pour peu que le danger tarde à se réaliser, que le moment en paraisse incertain ou éloigné, ils retombent bientôt dans les illusions de la puissance, et s'endorment mollement dans les voluptés du budget. Les choses ont donc repris parmi nous leur train accoutumé; on n'entend plus guères d'autre bruit ici, que le frottement des intérêts privés ou le verbiage des salons, et la mort de l'empereur Alexandre et celle du général Foy, semblent en ce moment avoir beaucoup moins de droits à occuper les esprits, que les démêlés de Mde. Pasta la cantatrice, avec Mlle. Fodor sa rivale; un peu plus encore et peut-être tous les partis se trouveraient-ils éclipsés, ou même entièrement absorbés, par les Pastistes et les Fodoristes. Assurément, Monsieur, en vous parlant ainsi, mon intention n'est pas d'outrager la nation dont je fais partie; bien loin de là: cette nation qui me paraît aujourd'hui si imprévoyante, si frivole, je la crois tout près de devenir beaucoup plus grave, beaucoup plus énergique, beaucoup plus morale, qu'elle ne l'a jamais été: c'est qu'au milieu de la confusion et de l'incertitude dont elle présente le spectacle, j'aperçois tous les élémens de l'ordre; c'est qu'à travers l'égoïsme qui forme le caractère dominant de toutes les actions individuelles, jentrevois le germe de toutes les vertus sociales. Mais le lien qui doit un jour unir ces principes isolés, en former un tout homogène, n'est point encore senti; la société s'ignore; le but qui lui est assigné et les voies qu'elle doit suivre pour l'atteindre, lui sont également inconnus, d'où il résulte qu'elle est complètement hors d'état d'apprécier à leur juste valeur les événemens qui surviennent dans son sein, ou d'en calculer la portée, et que, par cette raison, elle ne saurait en être ni profondément ni longuement affectée.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que, sans y penser, je suis déjà devenu bien grave, bien ennuyeux, peut-être; je vous en demande pardon. Néanmoins, pendant que j'y suis, permettez-moi de continuer et de saisir cette occasion, pour vous entretenir de ce qui se passe ici dans les hautes régions intellectuelles. Les questions qui s'agitent dans cette sphère, la discussion qui est sur le point de s'y engager ne peuvent manquer de faire incessamment quelque bruit, il est bon que vous soyez prévenu.

Ce désordre dans les élémens de la société dont je vous vous parlais à l'instant, l'anarchie qui règne dans les esprits, l'isolement moral des individus, le défaut d'ensemble et d'harmonie enfin qui se manifeste de toutes parts, et qui, sous des apparences de prospérité, semble menacer la société d'une dissolution inévitable, ont frappé vivement quelques esprits réfléchis, livrés à l'étude de l'homme et des phénomènes sociaux; déjà depuis quelques années des efforts ont été tentés dans le but de déterminer la nature de cet état de choses, d'en montrer le danger et d'en indiquer le remède. Ces efforts, long-tems inaperçus, ont pris un caractère plus prononcé, plus régulier, et réclament hautement l'attention publique.

Or, Monsieur, dans cette grande entreprise, d'imprimer une direction à la société, de la réédifier, vous pensez bien que tous les esprits ne sont pas tombés d'accord; cette tâche philosophique a donné naissance à plusieurs écoles: je vous parlais, dans ma dernière lettre, d'un nouveau journal, le *Calholique*, que devait publier le baron d'Eikstein; ce journal représente l'une de ces écoles.

C'est principalement sous le point de vue de l'unité, et comme propre à embrasser toute l'activité des populations européennes, à leur servir de lien qu'il envisage sa doctrine. Vous pouvez voir d'abord ce qu'il y a de grave et de philosophique dans cette vue; quant à la doctrine en elle-même, il serait inutile de vous en parler.

A côté de cette école, dont les bases ont été posées par les écrits de MM. de Maistre, de Lamennais et de Bonald, s'en élève une autre, non moins frappée que celle-ci des vices de l'état de choses actuel, mais dont les vues de réorganisation sont radicalement différentes, et constituent un système entièrement neuf. Les bornes et la destination de cette lettre s'opposent à ce que je vous donne ici un exposé complet de ce système; je me contenterai de vous en rapporter les propositions principales. Les voici:

La marche de la civilisation est progressive; elle est soumise à des lois; on parvient à connaître ces lois par l'étude du passé, elles résultent de l'ordre de succession et de dépendance des phénomènes sociaux.

L'état de la civilisation, à quelque époque que ce soit, est toujours le résultat de tous les temps qui ont précédé, non de causes accidentelles.

Tous les grands systèmes d'organisation sociale qui se sont succédés, quelque défectueux qu'ils nous paraissent aujourd'hui, ont été les mieux appropriés aux besoins des temps où ils ont pris naissance. Le christianisme a été un grand progrès; sous sa forme définitive le catholicisme, il a puissamment contribué à conduire les sociétés européennes au haut degré de civilisation, où elles sont parvenues aujourd'hui. La réforme religieuse du XVI^e siècle, les théories morales et politiques qui l'ont suivie ont été aussi fort utiles, puisqu'elles ont rendu possibles les travaux de réorganisation, mais elles n'ont point d'autre valeur, et la nouvelle doctrine sociale reste entièrement à faire en dehors de ces théories.

La civilisation se divise en deux grandes époques principales, l'une qui comprend tout le passé, et l'autre qui commence et embrasse tout l'avenir. Dans la première, les sociétés ont été constamment organisées pour l'exploitation de l'homme par l'homme; pendant tout ce temps, l'imagination a plus ou moins dominé l'observation, dans la formation des théories scientifiques. Cette époque est théologique et militaire.

Dans la seconde époque les sociétés tendent à s'organiser, et ne savent pas s'organiser complètement et exclusivement, pour l'exploitation de la nature extérieure; l'observation est alors devenue dominante dans la science, et tend à en exclure entièrement l'imagination. Cette révolution s'étend aux théories morales et politiques, qui s'élèvent alors au rang des sciences exactes. C'est l'époque positive et industrielle.

Ces deux époques sont séparées par un état intermédiaire, qui sert de passage de l'une à l'autre et qui participe de toutes les deux. Cet état est celui dans lequel nous nous sommes trouvés depuis le XVI^e siècle: les théories morales et politiques qui ont pris naissance pendant ce temps ont été métaphysiques dans leurs principes et dans leur méthode, critiques dans leur tendance et dans leur action; sous ce dernier rapport, elles ont complété la ruine des doctrines théologiques et militaires, dont leur production avait signalé la décadence.

Nous sommes parvenus à l'époque positive et industrielle. Les sciences, les beaux arts et l'industrie, qui dans le passé n'ont joué qu'un rôle subalterne, bien que dans tous les temps il aient été les seules sources directes de la civilisation, sont appelées exclusivement aujourd'hui, par leurs concours et leur association à la direction générale de la société. Les sciences sont également appelées à la direction spirituelle, l'industrie à la gestion et à l'administration des intérêts matériels, les beaux arts à la culture des sentiments.... Tous les efforts doivent avoir pour but aujourd'hui, de faire entrer les peuples européens, le plus promptement possible, dans cette nouvelle ère sociale, dont tous les éléments existent.

Cette école, Monsieur, dont je ne puis me flatter de vous avoir donné ici une idée claire et bien complète est représentée par un nouveau journal hebdomadaire, le *Producteur*, qui est rédigé par les disciples de feu Saint-Simon, dont les idées ont été mal connues, mal appréciées de son vivant, sans doute à cause de leur grande nouveauté, et peut être aussi de la forme un peu bizarre sous laquelle elles ont été produites.

Entre l'école du *Producteur* et celle du *Catholique*, s'en élève une troisième qui, proprement parler, représente l'époque que le *Producteur* regarde comme transitoire entre les deux grandes périodes qu'il assigne à la civilisation. Cette école qui a pour chef M. le professeur de philosophie, Cousin, et pour organe régulier et habituel le *Globe*, journal que vous connaissez déjà sans doute, proclame la souveraineté de la raison individuelle et la liberté illimitée d'examen, comme ses dogmes fondamentaux; elle regarde par conséquent toute doctrine dont l'établissement politique, aurait pour effet d'imprimer aux idées et aux actions une direction uniforme et prévue, comme un attentat à la liberté et à la dignité de l'homme. Je ne m'étendrai pas davantage, Monsieur, sur les principes de cette école; ils ont présidé à l'éducation de la génération actuelle, et sont en conséquence plus ou moins bien connus de tout le monde.

La discussion se trouve donc régulièrement engagée entre trois doctrines, toutes directement représentées, savoir: la doctrine du passé par le *catholique*, la doctrine de l'avenir par le *producteur*, et la doctrine intermédiaire ou critique, par le *globe*.

Je suis fâché, Monsieur, de n'avoir pu vous faire plus brièvement l'exposé de cette lutte; j'aurais craint en l'essayant de devenir tout-à-fait intelligible. Fallait-il renoncer à l'exposé lui-même? je ne l'ai pas cru, car enfin la matière qu'il embrasse fait partie des événements qui se passent ici, et ne saurait, je pense, manquer complètement d'intérêt pour vous: au surplus je m'engage à ne plus revenir sur ce sujet, qu'autant que vous m'en témoigniez le désir.

Je profite du peu d'espace qui me reste pour vous donner quelques-unes des nouvelles du jour.

M. de Châteaubriand a annoncé au comité grec, qu'il ne devait plus compter sur la protection du dauphin; il paraît que la diplomatie est parvenue à persuader à ce prince, que l'insurrection des Grecs était attentatoire aux principes de la Sainte-Alliance, et mettait en péril le repos de l'Europe.

Il paraît que le roi a été vivement offensé du discours que lui a adressé M. Séguier à l'occasion du nouvel an. Il a été grandement question, dit-on, d'envoyer ce magistrat à la présidence d'une autre cour royale, espèce de disgrâce, dont, selon M. de Peyronnet, l'immovibilité ne met point les juges à l'abri; mais la consistance personnelle de M. Séguier, la crainte d'ajouter à la considération dont jouissent déjà les tribunaux, et d'exciter l'esprit d'opposition dont ces corps se montrent animés, ont fait abandonner ce projet.

La hausse des 3 p. 0/0 est attribuée à l'action de moyens tenus en réserve depuis long-temps, pour l'époque de la réunion des chambres. Il paraît que M. de ... , dont les intérêts finan-

ciers présents et futurs, sont liés au système de M. de Villele, a vivement secondé les efforts du ministre dans cette circonstance.

A propos de M. de ... , vous vous imaginez peut-être que ce financier ne fait autre chose que de compter des écus, et n'est propre qu'à cela; point du tout, il fait encore de la philosophie; par exemple, il a un système particulier sur la divinité: selon lui ce qu'on doit entendre par Dieu est une espèce de vase, de réservoir inépuisable, d'où se répand sans cesse un certain fluide universel, qui va portant ou tous lieux, le mouvement, la vie et l'intelligence. Béranger disait dernièrement à quelqu'un qui lui parlait de ce système; « Je comprends très-bien cela; chacun fait Dieu à son image; M. de R.... en fait une cruche ».

J'ai l'honneur d'être, etc.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 21 janvier. — EFFETS PUBLICS. — Ils se sont soutenus, à l'exception des actions de la *Société de commerce* qui sont en baisse; les transactions restent par continuation bornées.

CHANGES. — L'Amsterdam court a trouvé son placement, il ne s'est rien traité en Londres; le Paris court a été peu recherché, le papier à terme éprouvé de la demande; le Francfort à trois mois s'est à la cote; le papier à six semaines manque; le Hambourg est rare, il a été demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 250 caisses sucre Havane blond, en divers lots, qui fut payé en entrepôt de fl. 23 1/2 à 24. Le débit des raffinés n'a pas été aussi fort que celui de la semaine précédente; les ventes peuvent être seulement évaluées à 10,000 l. aux anciens prix; la mélasse est à fl. 16 90.

Depuis la vente publique de thés, il s'en est vendu divers lots entre autres 57 quarts Impérial dont le prix est inconnu.

Les affaires en grains ont été insignifiantes cette semaine; les prix n'ont pas varié.

* Ce matin il y a eu une vente de sucre Havane blond, avarié, on l'a payé en entrepôt de florins 15 1/4 à fl. 25 3/4 suivant le degré d'avarie.

* Dans notre n^o d'hier, au lieu de 1,200 l. bois de Ste.-Marthe de fl. 18 à 19, lisez 12,000 l., etc.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	172 0/0 p.		
Dette activ.	56	P. Londres.	407 3	P	
Différée.		Paris.	47 7/16 0/0	P	46 15/16
Obl. du S.	07 3/4	A Franc.	36	P	35 1/2
Act. S. C.	89 1/4 1/2	Hamb.	35 3/8	35	P 34 13/16 P

BOURSE D'AMSTERDAM, du 21 janvier. — Dette active, 55 1/4 1/2 5/16. Différée, 15 1/6 r. Bill. de chance, 20 1/4 3/4 1/2. Synd. d'amort., 97 1/4 3/4 1/2. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots dito, oo. Act. de la soc. de comm., 90 90 3/4 1/8.

THEATRE DE LIEGE.

Mardi 24 janvier, n. 4 du 4^{me} mois de l'abonnement, la *Fête du Village Voisin*, opéra comique en 3 actes. On commencera à 5 heures et demie très-précises, par le *Distrait*, comédie de Regnard.

An premier jour la *Maitresse au Logis*. — Lundi prochain la reprise des *Jolies Amoureuses*, et la première représentation de *lord Davenant* drame du premier Théâtre Français. — Très-incessamment *Robin des Bois*.

Vendredi 27 janvier 1826, il y aura spectacle d'est par oubli que MM. les abonnés n'en ont point été instruits.

TEMPÉRATURE DU 23 JANVIER.

A 9 h. du mat., 2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 4 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande un *Compositeur typographe*. S'adresser au bureau de cette feuille.

PARFONDRY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n^o 544, à Liège.

(772) Maison de commerce, sise rue Gerarderie, à Liège, n. 619; ci-devant occupée par feu la dame Boudart, à louer présentement. S'adresser au n. 772, vis-à-vis, même rue. Toutes ses li-queurs sont à vendre au prix coûtant, finissant tout commerce.

(779) Vente de vin en pièce.

Qui aura lieu sous la direction de P. H. J. Davivier, entrepreneur de vente à Poetroi de la ville de Liège, le samedi 4 février 1826, vers les trois heures de relevée consistant en 14 pièces de vin de Bar, une pièce vin de Bordeaux, 2 feuil-lettes vin de Bourgogne et une aîme vin muscat.

300 fls. des Pays-bas, appartenant à une fabrique, à placer en vente à 5 pour cent. S'adresser chez G. Cappc, au pied de Pierreuse à Liège n^o 333.

(765) La maison et dépendances sise rue derrière la Magde-laine cotée 118, à Liège, sera mise en vente le 26 janvier 1826, à 2 heures de relevée, en l'étude de Mr. Libens, notaire place St.-Pierre, à Liège.

S'y adresser pour connaître les conditions de la vente et aussi chez Carlier, ancien notaire rue hors château n^o 446.

MAGASIN DE MEUBLES EN ACAJOU, rue Pont-d'Avroi, n^o 533.

G. LEGRAND, donne avis qu'il a un assortiment de beaux meubles qu'il vend à des prix modérés. — Quartier garni à louer, même n^o

Le trésorier de la société de bienfaisance pour la colonie de Wortel, à Liège, trouvant qu'il y a beaucoup de souscripteurs qui n'ont pas payé le montant de leur souscription pour l'année 1825, les invite à le faire le plutôt possible à sa caisse, Place-Verte, n. 780; il est d'autant plus urgent que les souscriptions n'ont, que l'époque est arrivée où il doit envoyer son compte à la commission permanente à Bruxelles, qui ne manquerait pas de remarquer les retardataires qui, soit par oubli ou par indifférence, auraient négligé de concourir au succès d'une institution si bienfaisante et si utile dans son but, et si propre à seconder les vues de Sa Majesté pour faire cesser la mendicité; cet établissement fournit aux malheureux un asyle et les secours propres à améliorer leur sort par le travail et l'industrie.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

A louer pour mars prochain 1826 une petite ferme gisant sur Honteux, commune d'Ayeneux, occupée présentement par Nicolas Cuvelier, avec bâtiment de fermier, contenant 3 pièces par terre, un lavoir, cave, un fournil avec son four, séparé de la maison, étable à cochons, écuries doubles pour chevaux et vaches, puits, chambres, greniers, etc., et six et trois quarts bonniers P.-B. de prairies closes de haie vive, en dix pièces contigues à la ferme.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le notaire DELIEGE, à Fléron, ou à Mr. Laurent A.-J. ROEBERG, à Liège, propriétaire.

Failite de J. L. Bomal, ci-devant batelier à Seraing.

Le syndic de cette failite rappelle à MM. les créanciers qu'ils sont invités à se réunir le 25 janvier courant, à deux heures de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce de Liège, pour donner leur avis sur les questions qui ont été agitées à la dernière assemblée.

Ceux d'entr'eux qui n'auraient pas été présents, sont avertis qu'ils ont intérêt à assister à cette délibération, et qu'ils peuvent s'instruire d'avance de ce dont il sera traité en prenant communication au greffe du rapport dont il a été donné lecture à l'assemblée du 28 décembre dernier.

E. DUPONT, avocat.

(728) On demande un élève en pharmacie assez instruit pour garder sa table, et muni de bons certificats, rue Saint Séverin, numéro 597.

Au n. 923, rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, on demande des pensionnaires, où ils auront l'agrément d'un grand jardin.

(729) La vente des immeubles des enfans Borsu, de Ste-Marguerite, est remise, à cause de l'indisposition de l'un des intéressés, au lundi 23 de ce mois, à deux heures de relevée, au bureau de M. le juge-de-peace, rue Plattes-Pierres, à Liège.

A VENDRE

Deux belles et grandes maisons en très bon état et bâties à la moderne, situées à Liège, quartier de St-Jacques.

La première, rue du Moulin, n. 327, consistant en une cuisine, lavoir, place à manger et cabinet à côté, au rez-de-chaussée; salon, place à manger et deux pièces au premier étage; quatre places à coucher au second; avec un quartier y appartenant, composé dans le bas d'une place, cabinet intermédiaire, cuisine avec pompe, four, cave, citerne et jardin; dans le haut quatre pièces; faisant un seul ensemble avec la maison ci-dessus, et susceptible de former une habitation séparée;

La seconde, rue du Verd-Bois, n. 328, contenant, au rez-de-chaussée, place à manger, cabinet, lavoir et cuisine; au premier étage, salon et chambre à coucher; au second, trois pièces et deux autres pour domestiques.

Toutes deux, ayant caves, greniers, pompes, fours, remises, écurie, double issue, cour et jardin.

S'adresser pour avoir des renseignements et connaître les conditions, à M. PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n. 784, et à M. DOREYE, avocat, quai d'Avroy, n. 559, à Liège.

A louer maintenant une très-belle et vaste maison de campagne, avec de très beaux et grands jardins, produisant les plus beaux fruits, et de toute qualité: les bosquets les plus agréables embellissent cette propriété, qui est située à Alken province de Limbourg, à une lieue de Hasselt vers St. Trond, ou une belle allée conduit à la grande route. Le droit de chasse sera cédé sur toute la propriété.

S'adresser à Mr. Carlier ancien notaire rue Hors-Château à Liège.

AVIS.

Le public est prévenu que c'est fausement et à tort que des soupçons s'étaient élevés contre le sieur JEAN-JOSEPH MORGANTÉ, marchand, domicilié à Liège, et séjournant momentanément à Verviers, à l'occasion du vol d'une pipe commis chez le sieur Alexandre PAULIS, cabaretier, à Verviers, dans la journée du 17 octobre dernier; que l'injustice de ces soupçons a été généralement reconnue, et qu'on a regret à ce qu'un homme d'honneur ait été légèrement exposé à des perquisitions pour une action dont il est incapable, ainsi que cela est prouvé par le fait même de la découverte postérieure du véritable auteur du vol.

Verviers, le 22 décembre 1825.

Appartement garni à louer, composé de quatre chambres au premier étage, une salle en bas si, on désire; Marché-Neuf, n. 728.

(757)

Avis pour surenchérir.

On informe le public que la ferme du sieur Vaumey, sise à Cérézé-Thimister, d'une contenance d'environ 8 bonniers P.-B. a été adjugée au prix de 8123 florins 75 cents Pays-Bas, sous la condition que toute personne solvable pourra surenchérir pendant quinze jours à dater du 11 courant inclus le 27, d'un tiers du prix, parmi en faisant déclaration devant le soussigné notaire.

HALLEUX, notaire.

A louer présentement, une jolie Maison de campagne, avec avenue garnie d'arbres fruitiers, prairie, bosquet et dépendances située au lieu dit St. Maur près de cette ville, jouissant de la vue la plus étendue et la plus agréable.

S'adresser au n. 29 rue pont d'Ille.

La maison de feu Marie-Joseph Dumont, située à Huy, rue Basse-Griange, n. 274, a été adjugée au prix de 3180 fl. P.-B., toute personne peut surenchérir d'un vingtième jusqu'au treizième du courant, à midi, en en faisant la déclaration à M. CHAPPELLI, notaire à Huy.

(770)

A vendre par expropriation forcée.

Art. 1^{er}. Une maison d'habitation portant le numéro 100, avec jardins potagers, étables, grange, ne formant qu'un seul et même ensemble, contenant environ dix perches quatre-vingt-quatorze aunes carrées, joignant la totalité du levant à la veuve Brouwers, du midi à la prairie d'assise ci-après désignée, du couchant à la veuve Duyekaertz.

Art. 2. Une prairie dite d'assise, contenant environ trois bonniers vingt-sept perches soixante-une aunes carrées 52 centièmes, y croissant vingt-huit arbres fruitiers, joignant du midi au pré ci-après désigné et au sieur Ruetgens, du couchant à M. de Behr et à la veuve Duyekaertz, du levant audit Rutgens, du nord à ladite grange.

Art. 3. Un pré, contenant environ un bonnier dix-neuf perches nonante-six aunes carrées 75 centièmes, y compris une très petite parcelle de bois y enclavée, joignant du levant à M. Vanhoutem, du couchant à M. de Behr et Hick, du nord à ladite prairie d'assise.

Art. 4. Une prairie, jadis terre nommée Roetgers, contenant environ dix-sept perches vingt et une aunes carrées, joignant du levant à Joseph Cloet et à la veuve Brouwers, du couchant à la veuve Duyekaertz, du nord au chemin de Hombourg à Gysmenick.

Art. 5. Une prairie nommée Pitschbrok, contenant environ un bonnier trente-trois perches six aunes carrées 35 centièmes, joignant du levant aux demoiselles Péters, du midi audit chemin, du nord à la pièce ci après.

Art. 6. Une pièce de fonds, partie terre et partie gazon, située au même lieu dit Pitschbrok, contenant environ un bonnier cinq perches soixante-onze aunes carrées 60 centièmes, joignant du couchant à la prairie n. 5, et à Joseph Cloet, du nord au percepteur Duyekaertz, du levant aux Dlle. Peters.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de Hombourg, canton d'Aubel, district de Verviers, ressort du tribunal civil de première instance séant à Liège, province de ce nom, et sont occupés par le sieur Mathieu Smets, partie saisie.

La saisie a été faite par procès-verbal de l'huissier Jean-Joseph Coumont, en date du 30 juillet 1825, enregistré à Aubel, le premier août suivant, à la requête des bureaux de bienfaisance de Dalhem, Mortier et Visé, canton de Dalhem, à la poursuite et diligence de M. Regnier-Joseph Closset-Chouffart, demeurant à Visé, receveur desdits bureaux, sur le sieur Mathieu Smets, cultivateur et propriétaire, demeurant à Hombourg, canton d'Aubel.

Copie entière du procès-verbal de saisie a été laissée avant l'enregistrement, à M. Michel Joseph Franssen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel, lequel a visé l'original. Pareille copie a été laissée avant l'enregistrement à M. Jean Langhoo, mayor de la commune de Hombourg, lequel a également visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le dix-sept août mil huit cent vingt-cinq, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-neuf même mois.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente des immeubles ci dessus désignés, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt-huit novembre mil huit cent vingt-cinq, dix heures du matin.

Me. Guillaume-Joseph LHOEST, avoué patenté à Liège, le 7 mai 1825, n. 329, 6e. classe, y demeurant rue sur Meuse, n. 384, a charge d'occuper et occupera pour les saisissans.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le seize janvier mil-huit cent vingt-six, et l'adjudication définitive est fixée et se fera à l'audience des criées du même tribunal, le dix avril mil huit cent vingt-six, sur la mise à prix de deux cents florins des Pays-bas, prix de l'adjudication préparatoire.

Me. Guillaume-Joseph LHOEST, avoué patenté, et demeurant comme dessus, continue d'occuper pour les saisissans.

LHOEST.